

MISE A JOUR DU 24/05/2021

Version 2.8.0

CONTACTEZ-NOUS AU 01 72 98 98 56 OU SUR SUPPORT@PLPSOFT.COM

SOMMAIRE

SYNCHRONISATION ENTRE SYSTERIAL & HAUMEAL.....	3
RAPPEL.....	3
ALIMENTATION PROGRESSIVE DES SIMULATEURS	3
MISE A JOUR DE L'INTERFACE DE PROVEAL	3
MISE A JOUR DE LA BIBLIOTHEQUE REDACTIONNELLE	4

SYNCHRONISATION ENTRE SYSTERIAL & HAUMEAL

RAPPEL

Nous avons engagé un programme visant à synchroniser les données entre **SYSTERIAL** et **HAUMEAL** afin de limiter les doubles saisies et vous faire gagner du temps.

La première phase de la synchronisation - disponible dans le cadre la précédente mise à jour de **SYSTERIAL** en version 2.7 - consistait en la **synchronisation des données de la fiche client**.

ALIMENTATION PROGRESSIVE DES SIMULATEURS

Dans le cadre de la présente mise à jour de **SYSTERIAL** en version 2.8.0, nous vous permettons désormais de bénéficier de l'alimentation automatique des simulateurs suivants :

- **IFI** (Impôt sur la Fortune Immobilière)
- **PER** (Plan Epargne Retraite), cet outil étant désormais ajouté aux autres outils déjà intégrés dans le module Retraite (simulateurs « bilan retraite » et « rente viagère »).

Les données synchronisées sont celles du dossier de référence du client de SYSTERIAL (cas où vous avez créé plusieurs dossiers pour le client).

MISE A JOUR DE L'INTERFACE DE PROVEAL

Vous pouvez désormais bénéficier de la nouvelle interface de **PROVEAL**, l'application de recueil d'informations patrimoniales (utilisable online ou offline), connectée à **SYSTERIAL**.

Nous avons souhaité renforcer l'ergonomie de cet outil pour améliorer – sans la bouleverser – votre expérience utilisateur.

MISE A JOUR DE LA BIBLIOTHEQUE REDACTIONNELLE

Libellé du rédactionnel	Modification réalisée
Legs_Appli_Concubin	Précisions rédactionnelles / abattement de 1 594 EUR
PME_FCPI_FIP	Mise à jour des conditions d'application du taux majoré de réduction IR PME suite à la publication du décret 2021-559 du 06/05/2021
Rbt_CCA	Actualisation de taux
Legs_Appli_Concubin_SIMP	Précisions rédactionnelles / abattement de 1 594 EUR
PME_FCPI_FIP_SIMP	Mise à jour des conditions d'application du taux majoré de réduction IR PME suite à la publication du décret 2021-559 du 06/05/2021

Pour rappel, l'extension « _SIMP » correspond à la version simplifiée du rédactionnel.